



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION



DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR- KINÉSITHÉRAPEUTE

Niveau 7 RNCP28353

OBJECTIFS

- Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique.
- Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation.
- Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie.
- Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie.
- Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie.
- Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
- Informier et former les professionnels et les personnes en formation.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Entrée tous les ans en début d'année universitaire, après avoir été sélectionné selon le statut

Admission en formation :

En formation initiale après une sélection en L1 Santé à l'université de santé à Angers ou à l'université du Mans en L1 Staps.

En reprise d'étude via le concours de l'article 25 du référentiel de formation MK (pour diplômés paramédicaux ou universitaire après une L3 validée).

ACCESSIBILITÉ

Les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir contacter notre référent handicap, présent sur chacun de nos centres de formation, afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation

Voir site CMA Formation : <https://www.urmapaysdelaloire.fr/accessibilite-handicap>

PUBLIC

En alternance : public éligible au contrat d'apprentissage ou au contrat de professionnalisation

En formation continue : tout public désirant se former - se perfectionner - se reconvertir

PRÉREQUIS

Avoir validé une première année universitaire à savoir soit la première année commune aux études de santé (PACES); soit la première année de licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS), soit la première année de licence dans le domaine des sciences, technologie, santé

DURÉE

4 ans : 1980 h en institut de formation et 1470 h en stage clinique

Alternance de temps de formation théorique ou pratique réalisés dans l'institut de formation, et de temps de formation clinique ou situationnelle réalisés sur les lieux d'intervention des masseurs-kinésithérapeutes.

TARIF

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice

Stagiaires de la formation professionnelle prise en charge possible en fonction du statut et des droits acquis

Coût de la formation : nous consulter pour devis

Consulter les tarifs France Compétences à titre indicatif :

<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Suivi pédagogique et évaluation des acquis en centre de formation et en entreprise

Contrôle continu et régulier et/ou examen terminal

La certification peut être acquise par blocs de compétences capitalisables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens (ECTS).

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences sont déclarés reçus au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute et obtiennent les 240 crédits correspondants.

Possibilité de valider la certification par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation en alternance en centre de formation et en entreprise

Accompagnement individualisé

Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques

Livret d'alternance numérique

Visite en entreprise

Moyens techniques :

Salles de formation, salles informatiques, plateaux techniques modernes et équipés

Encadrement :

Formation encadrée par des professeurs de matières techniques et générales, ainsi que par un maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise

CONTENUS

Consulter le contenu de la formation et les blocs de compétences en vous rendant sur le site CMA Formation :

<https://www.urmapaysdelaloire.fr/de-masseur-kinesitherapeute>

OFFRE DE FORMATION DE LA CMA

Niveau 7
(Bac +5)

DE
Diplôme
d'Etat

Après BAC et une première année à l'université

LIEUX ET COORDONNÉES

LAVAL

02 43 64 11 00 - urma53@artisanatpaysdelaloire.fr

Formation assurée en partenariat avec
l'Institut de Formation en masso-kinésithérapie de Laval

DÉBOUCHÉS

Masseur-kinésithérapeute

SUITE DE PARCOURS

Comme tous les professionnels de santé, formation continue obligatoire dans le cadre d'un dispositif réglementaire (DPC)

ÉQUIVALENCE / PASSERELLE

Diplôme d'équivalence grade licence

Certificateur : Ministère de la Santé et de la Prévention

Date d'enregistrement : 02-09-2015

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28353/>

LES DE LA CMA PAYS DE LA LOIRE

- Le Centre de Formation « leader » pour l'Artisanat, avec 6 sites proche de vous !
- Plus de 100 formations parmi 50 métiers
- Un accompagnement vers 5 000 entreprises qui forment et qui recrutent
- Des équipes d'experts pour vivre ta passion, créer ton destin !
- Au quotidien : des innovations, des outils numériques, des plateaux techniques à la pointe des dernières technologies
- Une chance pour chacun : parcours individualisé, publics en situation de handicap
- Des opportunités pour créer une entreprise, partir à l'étranger, gagner des concours

 FORMATION



Erasmus+

urmapaysdelaloire.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

